ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

déchets ménagers

Question écrite n° 51525

Texte de la question

M. Claude de Ganay attire l'attention de M. le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur les recommandations du rapport public annuel 2014 de la Cour des comptes concernant la gestion des déchets ménagers. Ce rapport préconise de poursuivre l'extension de la démarche de suivi des coûts mise en œuvre par l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie). Il lui demande si le Gouvernement prévoit de suivre cette préconisation.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a lu avec intérêt le rapport de la Cour des comptes concernant la gestion des déchets ménagers et entend donner une suite à cette préconisation. Il est très attaché à la prévention de la production des déchets et à la maîtrise de l'évolution des coûts. La deuxième feuille de route du Gouvernement pour la transition écologique de septembre 2013, a établi qu'un observatoire national annuel dématérialisé des coûts et des financements de la gestion des déchets sera mis en place par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME). Le fonctionnement de l'observatoire a déjà été étudié dans le cadre d'un groupe de travail dédié associant les producteurs de données et les parties prenantes. Les travaux techniques de formalisation se poursuivent.

Données clés

Auteur : M. Claude de Ganay
Circonscription : Loiret (3e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 51525
Rubrique : Déchets, pollution et nuisances
Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie
Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 11 mars 2014, page 2237
Réponse publiée au JO le : 3 juin 2014, page 4556